Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260120-20260109-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **23**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 14 janvier 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 01 09

Objet :

AFFAIRES FONCIÈRES – Convention d'occupation temporaire – Protection des chiroptères - blockhaus Foyer de Charité

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - M. LE DREZEN Philippe - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – M. QUINTIN Pascal - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. PINTO José a donné pouvoir à Mme RÉ Claire – M. MOREL Mathias a donné pouvoir à Mme PILLOT Mathilde - Mme LEPETIT Françoise a donné pouvoir à M. BODIN Daniel - Mme DELAROCHE Cécilia a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sabine GUÉRIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Rapporteur* : *Thierry NICOLAS

En 2020, Dinan Agglomération a lancé un Atlas de la Biodiversité Intercommunale sur 20 communes du territoire. En 2024, un 2ème volet de l'ABI a été lancé avec 10 communes supplémentaires, dont la commune de Lanvallay qui avait candidaté par délibération en date du 19 janvier 2024.

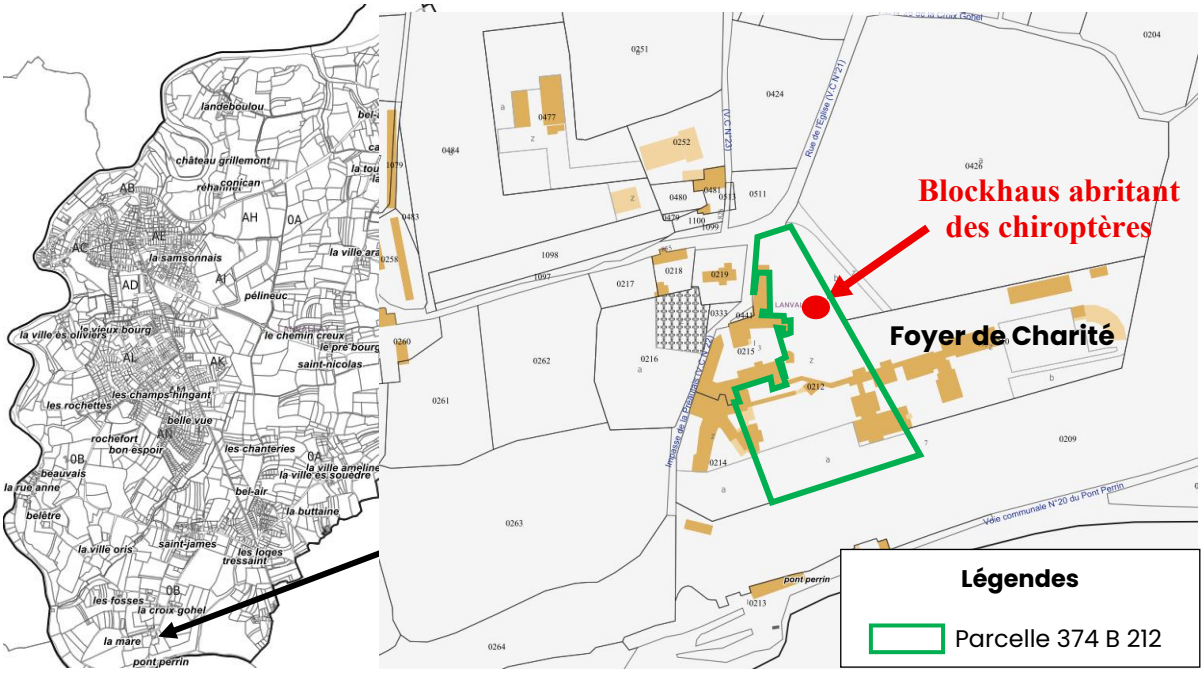
Depuis, plusieurs projets permettant notamment d'améliorer la connaissance et d'engager des actions et des mobilisations locales favorables à la biodiversité ont été engagés sur la commune.

Dans ce cadre de ces actions, la commune de Lanvallay a été approché par l'association CAWA, située à Trélivan, et le Foyer de Charité pour participer à la protection de chiroptères, appelées communément chauves-souris, observées dans un blockhaus, datant de la seconde guerre mondiale, situé sur le terrain du Foyer de Charité à Tressaint.

Les chauves-souris, sont des mammifères protégés en France depuis 1981. En effet, ces dernières sont soumises à de nombreuses menaces qui touchent directement ou indirectement leurs sites de reproduction, leurs lieux de repos et leurs territoires de chasse.

C'est pourquoi, l'association CAWA a proposé au Foyer de Charité et à la commune de Lanvallay de signer une convention d'occupation temporaire du blockhaus du Foyer de Charité afin de favoriser l'accueil, l'hibernation et la protection des populations de chauves-souris sur le territoire de Lanvallay.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260120-20260109-DE



Cette convention tripartite ci-jointe a une durée de 3 ans renouvelable expressément par les parties.

***

Vu les articles L.2121-29 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 2122-1 et 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Compte-tenu des éléments ci-dessus,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation temporaire du blockhaus, appartenant au Foyer de Charité, dans le but de participer à la protection des chiroptères, telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno RICARD